IG

DÉCLARATION SUR LES RISQUES DU TRADING

INTRODUCTION

La présente déclaration fournit des informations sur les risques inhérents aux produits financiers, avec lesquels vous pouvez investir par le biais des services vous étant fournis par IG Europe GmbH (ci-après « IG »).

IG offre des services et produits d'investissement au moyen des comptes suivants :

- Les contrats pour la différence (Contracts for difference, ci-après « CFDs ») sont proposés par le biais d'un compte CFD.
- Les options sont proposées par le biais d'un compte options.
- Les valeurs mobilières sont proposés par le biais d'un ccompte-titres

Les CFD sont des instruments complexes et présentent un risque élevé de perte rapide en capital en raison de l'effet de levier.

74 % des comptes d'investisseurs particuliers perdent de l'argent lorsqu'ils investissent sur les CFD avec IG.

Vous devez vous assurer que vous comprenez le fonctionnement des CFD et que vous pouvez vous permettre de prendre le risque élevé de perdre votre argent.

Les options sont des instruments complexes présentant un risque de perte en capital. Les pertes peuvent être extrêmement rapides.

Investir comporte des risques. Les produits d'investissement proposés peuvent entraîner la perte partielle ou totale de votre capital initial.

Afin d'en savoir plus sur les risques liés au compte que vous avez choisi, veuillez consulter les rubriques concernées ci-dessous :

Partie 1 : CFD (clients particuliers)

Partie 2 : CFD (clients professionnels)

Partie 3 : Options (clients particuliers)

Partie 4 : Options (clients professionnels)

Partie 5 : Produits d'investissement (Clients particuliers et professionnels)

Partie 6 : Risques généraux (applicables à tous les comptes)

Cette déclaration propose une description générale des risques inhérents aux produits que vous pouvez trader ou sur lesquels vous pouvez investir au travers de vos Comptes IG, ainsi qu'aux services fournis par IG.

Cette déclaration n'entend pas expliquer tous les risques liés aux produits d'investissement ni la manière dont ces risques s'appliquent à votre situation personnelle.

Il est essentiel que vous compreniez dans leur intégralité les risques auxquels vous vous exposez avant de prendre la décision de conclure un CFD ou une Option (un « Contrat ») avec nous. Si vous avez des doutes en ce qui concerne les risques inhérents à votre Compte, nous vous recommandons de consulter un conseiller indépendant.

Si vous décidez d'effectuer vos opérations de bourse avec nous, il est essentiel que vous restiez au fait des risques inhérents à ces opérations, que vous mainteniez des ressources financières adéquates pour assumer ces risques et que vous surveilliez vos placements avec soin.

Veuillez lire attentivement le prospectus et les documents d'information clé avant de prendre une décision d'investissement.

PARTIE 1 : CFD (CLIENTS PARTICULIERS)

Les CFD sont des instruments complexes et présentent un risque élevé de perte rapide en capital en raison de l'effet de levier. **74 % des comptes d'investisseurs particuliers perdent de l'argent lorsqu'ils investissent sur les CFD avec IG.** Vous devez vous assurer que vous comprenez le fonctionnement des CFD et que vous pouvez vous permettre de prendre le risque élevé de perdre votre argent.

CONTRATS POUR LA DIFFÉRENCE (CFD)

Les CFD sont un type de transaction dont l'objectif est de garantir un gain ou d'éviter une perte par rapport aux fluctuations de la valeur ou du cours d'un instrument sous-jacent. Les types de CFD comprennent entre autres les CFD sur forex, les CFD à échéance, les CFD sur option, les CFD action et les CFD sur indice boursier ; Les CFD peuvent être réglés uniquement comptant.

Investir sur un CFD présente un risque élevé de perte rapide en capital en raison de l'« effet de levier » qui lui est souvent associé. En effet, une légère fluctuation du marché peut donner lieu à un mouvement proportionnellement beaucoup plus important de la valeur de votre investissement et amplifier les pertes ou les gains. Il se pourrait que vous deviez réapprovisionner votre compte immédiatement ou très rapidement. Il est également possible que vous perdiez l'intégralité du capital déposé sur votre compte.

IG fait référence à IG Europe GmbH (société constituée en République fédérale d'Allemagne et inscrite au registre du commerce de Francfort sous le numéro HRB 115624 ; siège social Westhafenplatz 1, 60327 Francfort, Allemagne). IG Europe GmbH (numéro d'enregistrement 148759) est autorisée et régulée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht et la Deutsche Bundesbank. Ces dernières ont notifié l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (Banque de France) de la mise en place d'un passeport européen autorisant IG Europe GmbH à proposer ses services en France. IG Europe France : RCS Paris n°842 197 287.

AUCUN CONSEIL

Nous proposons exclusivement un service d'exécution d'ordres. Sauf accord écrit annexe, nous ne fournissons pas de conseils en matière de placements ou d'opérations d'investissement. Nous fournissons parfois des informations factuelles ou des recommandations de recherche sur un marché, des informations sur des procédures de transaction et des informations sur les risques potentiels encourus et sur la manière dont ces risques peuvent être minimisés. Toutefois, toute décision d'utiliser nos produits ou services vous appartient.

Vous êtes seul responsable de vos obligations fiscales et juridiques, notamment de remplir toute déclaration réglementaire, d'effectuer tout paiement et de respecter les législations et réglementations en vigueur. Nous ne proposons pas de conseils réglementaires, d'ordre fiscal ou juridique. En cas de doute concernant le traitement fiscal ou les obligations liées aux produits d'investissement disponibles par le biais de votre Compte CFD, nous vous recommandons de consulter un conseiller indépendant.

PERTINENCE

Avant d'ouvrir un compte en votre nom, nous sommes tenus, d'une part, d'évaluer sa pertinence par rapport à votre situation personnelle et, d'autre part, de vous avertir si nous le jugeons inadapté aux informations que vous nous avez fournies. Toutefois, toute décision d'ouvrir un compte et d'utiliser nos produits et services vous appartient. Il est de votre responsabilité de comprendre les risques associés à nos produits ou services.

Au cours de notre processus d'ouverture de compte, nous vous demanderons des renseignements concernant vos revenus et actifs financiers. Nous ne vérifions pas pour vous si les fonds que vous nous avez transférés ou vos gains et pertes sont cohérents avec les renseignements que vous nous avez fournis. Il vous appartient, d'une part, de décider si vos ressources financières sont adaptées à vos activités d'investissements et, d'autre part, de déterminer votre profil de risque.

CFD - RISQUES GÉNÉRAUX

Nos CFD ne sont pas effectués sur les places boursières. Nous définissons nous-mêmes leurs cours et leurs modalités, dans le respect de toute obligation d'exécution au mieux ou de diligence, de nos conditions générales et de notre politique d'exécution des ordres. Chaque CFD ouvert en votre nom par notre bureau de trading (y compris sur la plateforme DMA) représente un contrat conclu avec nous, qui ne peut être clôturé que chez nous et dont le transfert à toute autre personne est interdit. Nos CFD ne vous confèrent aucun droit de propriété sur les sous-jacents et, s'agissant de CFD sur actions, aucun droit de vote.

Tous les Contrats que vous concluez avec nous sont légalement opposables par chacune des parties.

ÉVENTAIL DES MARCHÉS

Nos CFD couvrent une vaste gamme de marchés et instruments sous-jacents. Nous établissons les cours en fonction de ceux des marchés sous-jacents, mais les caractéristiques de nos CFD peuvent diverger radicalement de celles des marchés ou instruments concernés. Pour de plus amples renseignements sur nos CFD, veuillez consulter les caractéristiques du contrat : taille, niveaux de couverture, conditions de règlement, devises, etc.

ORDRES STOP NON GARANTIS

Lorsque le seuil d'un ordre Stop non garanti est atteint, un ordre est automatiquement émis en votre nom pour la clôture de votre position. En d'autres termes, ce dernier n'est pas clôturé dès que le seuil est atteint mais à l'exécution de l'ordre. Nous visons à traiter ces ordres de manière équitable et aussi rapidement que possible, mais les délais et les niveaux d'exécution dépendent du marché sous-jacent et du nombre d'ordres émis par les clients. Sur un marché en évolution rapide, le cours associé au seuil de votre ordre peut ne pas être disponible et le marché peut s'éloigner de votre seuil stop, avec rapidité et de manière significative, avant que nous n'exécutions votre ordre. Pour faire face à ce risque, des stops garantis sont proposés sur certains Contrats.

OPÉRATIONS SUR TITRES (OST)

Nous ne cherchons en aucun cas à réaliser des profits supplémentaires auprès de nos clients lors d'Opérations Sur Titres (émission de droits, rachat ou fusion, distribution ou regroupement d'actions, offre à prix ouvert, etc.). Nous chercherons uniquement à refléter fidèlement ces impacts sur la rémunération que nous recevons, ou que nous recevrions si nous couvrions notre exposition par rapport à votre position sur le marché sous-jacent. Toutefois, vous n'intervenez pas sur le marché sous-jacent et conformément à vos contrats :

- la rémunération dont vous bénéficierez pourra être moins avantageuse que si vous déteniez l'instrument sous-jacent ;
- nous pouvons vous demander de prendre une décision concernant une OST de manière anticipée par rapport à si vous étiez détenteur de l'instrument sous-jacent ;
- les choix que nous vous proposons peuvent être plus restreints et moins avantageux que si vous déteniez l'instrument sous-jacent ; et/ou
- lorsqu'un ordre stop est lié à votre position sur CFD, nous nous attacherons toujours, dans la mesure du possible, à préserver l'équivalent économique des droits et des obligations attachés à votre position juste avant la mise en place d'une OST.

LA VENTE À DÉCOUVERT D'ACTIONS

La vente à découvert d'actions engendre des risques supplémentaires qui ne s'appliquent pas nécessairement aux clients détenteurs de positions longues sur actions. Veuillez prendre connaissance des risques ci-dessous et noter que ces derniers ne sont pas exhaustifs :

- risque d'obligation de rachat imminent dû à d'éventuels changements de réglementation ou conditions de l'action concernée ;
- possibilité de frais, charges et/ou impositions supplémentaires tant que la position est ouverte ;
- obligation de subir les impacts (comme le détachement des dividendes) accordées aux clients de la contrepartie, soit les acheteurs de l'action. Cela pourrait entraîner l'obligation de renforcer la position vendeuse, et ce à des cours de marché plus défavorables.

En outre, vous devez être conscient que les annonces de sociétés éligibles à la vente à découvert peuvent être réalisées dans des délais très courts, ne donnant pas la possibilité ou le choix de clôturer la position vendeuse et/ou refuser de participer à l'opération.

RISQUES GÉNÉRAUX INHÉRENTS AU TRADING

Même si les caractéristiques de votre Contrat diffèreront de celles de l'instrument ou du marché sous-jacent, vous devez comprendre les risques associés au trading sur le marché sous-jacent concerné. En effet, les fluctuations des cours sur le marché sous-jacent auront des conséquences sur vos instruments et sur la rentabilité de vos investissements. Les CFD sont des produits financiers qui vous permettent de spéculer sur l'évolution des cours sur les marchés sous-jacents. Bien que les cours auxquels vous négociez ces produits soient fixés par nos soins, nos cours découlent du marché sous-jacent. Veuillez consulter la Partie 7 pour en savoir plus.

IG fait référence à IG Europe GmbH (société constituée en République fédérale d'Allemagne et inscrite au registre du commerce de Francfort sous le numéro HRB 115624 ; siège social Westhafenplatz 1, 60327 Francfort, Allemagne). IG Europe GmbH (numéro d'enregistrement 148759) est autorisée et régulée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht et la Deutsche Bundesbank. Ces dernières ont notifié l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (Banque de France) de la mise en place d'un passeport européen autorisant IG Europe GmbH à proposer ses services en France. IG Europe France : RCS Paris n°842 197 287.

RISQUES GÉNÉRAUX INHÉRENTS AU TRADING (SUITE)

PERFORMANCES PASSÉES

Les performances passées ne garantissent en rien les performances futures. La valeur des investissements peut évoluer à la hausse ou à la baisse.

FLUCTUATIONS DE CHANGE

Si vous investissez sur un marché dont la devise diffère de la devise de référence de votre compte, les fluctuations des taux de change se répercuteront sur vos gains et pertes.

VOLATILITÉ

Les fluctuations des cours des marchés sous-jacents peuvent être nombreuses et imprévisibles, ce qui affecte directement vos pertes et profits. En étudiant la volatilité du marché concerné, vous saurez mieux où placer vos ordres stop. Veuillez noter que la volatilité peut être inattendue et imprévisible.

GAP

Un « gap » est un changement soudain du cours du sous-jacent d'un niveau à un autre. Plusieurs facteurs peuvent engendrer ce genre de fluctuation(actualité économique, annonce du marché, etc.), que le marché sous-jacent soit ouvert ou fermé. S'ils surviennent lorsque le marché est fermé, les cours constatés à la réouverture (et donc les cours de nos CFD) peuvent être radicalement différents de ceux qui avaient été enregistrés à la clôture ; or, vous êtes dans l'impossibilité de clôturer votre position entre temps. Un ordre Stop non garanti ne vous protège pas contre ce risque, contrairement à un ordre Stop Garanti.

LIQUIDITÉ DU MARCHÉ

Lorsque nous déterminons les cours, spreads et tailles de nos instruments, nous tenons compte du ou des marchés sur lesquels les instruments sous-jacents se négocient. Les conditions de ces marchés peuvent changer de manière significative en un court laps de temps, auquel cas nous ne pouvons pas nécessairement clôturer votre position selon les conditions qui étaient en vigueur à son ouverture. Dans certaines conditions de trading, il peut être difficile, voire impossible, de liquider une position. Cette situation se produit notamment en cas de mouvement rapide des cours, si ces derniers augmentent ou diminuent au cours d'une même session de trading dans une mesure telle que, conformément aux règles de la Bourse concernée, le trading est suspendu ou restreint.

EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE DES MARCHÉS

En-dehors des heures d'ouverture habituelles des marchés Indices, nos cotations reflètent notre propre évaluation des perspectives du marché concerné. Nous pouvons alors faire référence aux mouvements des cours sur d'autres marchés ouverts. En outre, les activités exercées par d'autres clients peuvent affecter nos estimations. Il peut arriver que nous n'ayons aucun élément nous permettant d'évaluer notre estimation.

COUVERTURE ET EFFET DE LEVIER

Avant de passer votre premier ordre avec nous, nous vous demanderons généralement d'immobiliser des fonds sur votre compte, on parle alors de « couverture ou marge requise ». Cette marge ne représente souvent qu'une petite partie de la valeur totale du contrat, par exemple 10 %. Cela signifie que vous utilisez un « effet de levier », qui peut jouer en votre faveur ou en votre défaveur. En effet, une fluctuation de cours favorable décuple le rendement dégagé sur la couverture de la position mais à l'inverse, la moindre fluctuation défavorable peut engendrer des pertes significatives.

Tant que vos positions restent ouvertes, il est de votre responsabilité d'assurer que le solde de votre compte, après comptabilisation des gains et pertes latents, est au moins égal au montant total de la couverture que nous vous avons demandée. En conséquence, si les cours évoluent en votre défaveur, il est possible que vous deviez verser des fonds supplémentaires, dans un délai très court, afin de maintenir vos positions ouvertes. Si vous ne versez pas les fonds requis, nous sommes autorisés à clôturer l'une ou plusieurs de vos positions, voire la totalité et vous devez assumer les éventuelles pertes encourues.

Nous attirons votre attention sur le fait que, en vertu de nos Conditions Générales, nous sommes autorisés à augmenter nos taux de couverture dans de brefs délais. Dans ce cas, vous pourriez devoir avoir à déposer des fonds supplémentaires sur votre compte afin de couvrir l'augmentation des taux de couverture. Si vous ne versez pas les fonds requis, nous sommes autorisés à clôturer l'une ou plusieurs de vos positions, voire la totalité.

Compte tenu de l'effet de levier et de la rapidité avec laquelle les gains et pertes peuvent survenir, il est indispensable de surveiller attentivement vos positions. Il est de votre responsabilité de surveiller vos opérations et, tant que vos positions restent ouvertes, vous devez vous donner les moyens de le faire.

PARTIE 2 : CFD (CLIENTS PROFESSIONNELS)

Les CFD sont des produits financiers à haut risque, qui ne conviennent pas à tout type de clients.

CONTRATS POUR LA DIFFÉRENCE (CFD)

Les CFD sont un type de transaction dont l'objectif est de garantir un gain ou d'éviter une perte par rapport aux fluctuations de la valeur ou du cours d'un instrument sous-jacent. Les types de CFD comprennent entre autres les CFD sur forex, les CFD à échéance, les CFD sur option, les CFD action et les CFD sur indice boursier ; Les CFD peuvent être réglés uniquement comptant.

Investir sur un CFD présente un risque élevé de perte rapide en capital en raison de l'« effet de levier » qui lui est souvent associé. En effet, une légère fluctuation du marché peut donner lieu à un mouvement proportionnellement beaucoup plus important de la valeur de votre investissement et amplifier les pertes ou les gains. Il se pourrait que vous deviez réapprovisionner votre compte immédiatement ou très rapidement. Il est également possible que vous perdiez plus que le capital déposé sur votre compte.

AUCUN CONSEIL

Nous proposons exclusivement un service d'exécution d'ordres. Sauf accord écrit annexe, nous ne fournissons pas de conseils en matière de placements ou d'opérations d'investissement. Nous fournissons parfois des informations factuelles ou des recommandations de recherche sur un marché, des informations sur des procédures de transaction et des informations sur les risques potentiels encourus et sur la manière dont ces risques peuvent être minimisés. Toutefois, toute décision d'utiliser nos produits ou services vous appartient.

Vous êtes responsable de gérer vos obligations fiscales et juridiques, notamment de remplir les déclarations réglementaires demandées, d'effectuer les paiements correspondants et de respecter les législations et réglementations en vigueur. Nous ne proposons pas de conseils réglementaires, d'ordre fiscal ou juridique. En cas de doute concernant le traitement fiscal ou les obligations liées aux produits d'investissement disponibles par le biais de votre Compte CFD, nous vous recommandons de consulter un conseiller indépendant.

IG fait référence à IG Europe GmbH (société constituée en République fédérale d'Allemagne et inscrite au registre du commerce de Francfort sous le numéro HRB 115624 ; siège social Westhafenplatz 1, 60327 Francfort, Allemagne). IG Europe GmbH (numéro d'enregistrement 148759) est autorisée et régulée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht et la Deutsche Bundesbank. Ces dernières ont notifié l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (Banque de France) de la mise en place d'un passeport européen autorisant IG Europe GmbH à proposer ses services en France. IG Europe France : RCS Paris n°842 197 287.

PERTINENCE

En tant que client professionnel, IG est en droit de supposer que vous détenez le niveau d'expérience et de connaissance suffisant pour investir sur un compte CFD avec IG.

Au cours de notre processus d'ouverture de compte, nous vous demanderons des informations sur vos actifs financiers et vos revenus. Nous ne vérifions pas pour vous si les fonds que vous nous avez transférés ou vos gains et pertes sont cohérents avec les renseignements que vous nous avez fournis. Il vous appartient, d'une part, de décider si vos ressources financières sont adaptées à vos activités d'investissements et, d'autre part, de déterminer votre profil de risque.

CFD - RISQUES GÉNÉRAUX

Nos CFD ne sont pas effectués sur les places boursières. Nous définissons nous-mêmes leurs cours et leurs modalités, dans le respect de toute obligation d'exécution au mieux ou de diligence, de nos conditions générales et de notre politique d'exécution des ordres. Chaque CFD ouvert en votre nom par notre bureau de trading (y compris sur la plateforme DMA) représente un contrat conclu avec nous, qui ne peut être clôturé que chez nous et dont le transfert à toute autre personne est interdit. Nos CFD ne vous confèrent aucun droit de propriété sur les sous-jacents et, s'agissant de CFD sur actions, aucun droit de vote.

Tous les Contrats que vous concluez avec nous sont légalement opposables par chacune des parties.

ÉVENTAIL DES MARCHÉS

Nos CFD couvrent une vaste gamme de marchés et instruments sous-jacents. Nous établissons les cours en fonction de ceux des marchés sous-jacents, mais les caractéristiques de nos CFD peuvent diverger radicalement de celles des marchés ou instruments concernés. Pour de plus amples renseignements sur nos CFD, veuillez consulter les caractéristiques du contrat : taille, niveaux de couverture, conditions de règlement, devises, etc.

ORDRES STOP NON GARANTIS

Lorsque le seuil d'un ordre Stop non garanti est atteint, un ordre est automatiquement émis en votre nom pour la clôture de votre position. En d'autres termes, ce dernier n'est pas clôturé dès que le seuil est atteint mais à l'exécution de l'ordre. Nous visons à traiter ces ordres de manière équitable et aussi rapidement que possible, mais les délais et les niveaux d'exécution dépendent du marché sous-jacent et du nombre d'ordres émis par les clients.

Sur un marché en évolution rapide, le cours associé au seuil de votre ordre peut ne pas être disponible et le marché peut s'éloigner de votre seuil stop, avec rapidité et de manière significative, avant que nous n'exécutions votre ordre. Pour faire face à ce risque, des stops garantis sont proposés sur certains Contrats.

OPÉRATIONS SUR TITRES (OST)

Nous ne cherchons en aucun cas à réaliser des profits supplémentaires auprès de nos clients lors d'Opérations Sur Titres (émission de droits, rachat ou fusion, distribution ou regroupement d'actions, offre à prix ouvert, etc.). Nous chercherons uniquement à refléter fidèlement ces impacts sur la rémunération que nous recevons, ou que nous recevrions si nous couvrions notre exposition par rapport à votre position sur le marché sous-jacent. Toutefois, vous n'intervenez pas sur le marché sous-jacent et conformément à vos contrats :

- la rémunération dont vous bénéficierez pourra être moins avantageuse que si vous déteniez l'instrument sous-jacent ;
- nous pouvons vous demander de prendre une décision concernant une OST de manière anticipée par rapport à si vous étiez détenteur de l'instrument sous-jacent ;
- les choix que nous vous proposons peuvent être plus restreints et moins avantageux que si vous déteniez l'instrument sous-jacent ; et/ou
- lorsqu'un ordre stop est lié à votre position sur CFD, nous nous attacherons toujours, dans la mesure du possible, à préserver l'équivalent économique des droits et des obligations relatifs à votre position juste avant la mise en place d'une OST.

LA VENTE À DÉCOUVERT D'ACTIONS

La vente à découvert d'actions engendre des risques supplémentaires qui ne s'appliquent pas nécessairement aux clients détenteurs de positions longues sur actions. Veuillez prendre connaissance des risques ci-dessous et noter que ces derniers ne sont pas exhaustifs :

- risque d'obligation de rachat imminent dû à d'éventuels changements de réglementation ou conditions de l'action concernée ;
- possibilité de frais, charges et/ou impositions supplémentaires tant que la position est ouverte ;
- l'obligation de subir les impacts (comme le détachement des dividendes) accordées aux clients de la contrepartie, soit les acheteurs de l'action. Cela pourrait entraîner l'obligation de renforcer la position vendeuse, et ce à des cours de marché plus défavorables.

En outre, vous devez être conscient que les annonces de sociétés éligibles à la vente à découvert peuvent être réalisées dans des délais très courts, ne donnant pas la possibilité ou le choix de clôturer la position vendeuse et/ou refuser de participer à l'opération.

RISQUES GÉNÉRAUX INHÉRENTS AU TRADING

Même si les caractéristiques de votre Contrat diffèreront de celles de l'instrument ou du marché sous-jacent, vous devez comprendre les risques associés au trading sur le marché sous-jacent concerné.

En effet, les fluctuations des cours sur le marché sous-jacent auront des conséquences sur vos instruments et sur la rentabilité de vos investissements. Les CFD sont des produits financiers qui vous permettent de spéculer sur l'évolution des cours sur les marchés sous-jacents. Bien que les cours auxquels vous négociez ces produits soient fixés par nos soins, nos cours découlent du marché sous-jacent. Veuillez consulter la Partie 7 pour en savoir plus.

PERFORMANCES PASSÉES

Les performances passées ne garantissent en rien les performances futures. La valeur des investissements peut évoluer à la hausse ou à la baisse.

FLUCTUATIONS DE CHANGE

Si vous investissez sur un marché dont la devise diffère de la devise de référence de votre compte, les fluctuations des taux de change se répercuteront sur vos gains et pertes.

VOLATILITÉ

Les fluctuations des cours des marchés sous-jacents peuvent être nombreuses et imprévisibles, ce qui affecte directement vos pertes et profits. En étudiant la volatilité du marché concerné, vous saurez mieux où placer vos ordres stop. Veuillez noter que la volatilité peut être inattendue et imprévisible.

GAP

Un « gap » est un changement soudain du cours du sous-jacent d'un niveau à un autre. Plusieurs facteurs peuvent engendrer ce genre de fluctuation. (actualité économique, annonce du marché, etc.), que le marché sous-jacent soit ouvert ou fermé. S'ils surviennent lorsque le marché est fermé, les cours constatés à la réouverture (et donc les cours de nos CFD) peuvent être radicalement différents de ceux qui avaient été enregistrés à la clôture ; Un ordre Stop non garanti ne vous protège pas contre ce risque, contrairement à un ordre Stop Garanti.

IG fait référence à IG Europe GmbH (société constituée en République fédérale d'Allemagne et inscrite au registre du commerce de Francfort sous le numéro HRB 115624 ; siège social Westhafenplatz 1, 60327 Francfort, Allemagne). IG Europe GmbH (numéro d'enregistrement 148759) est autorisée et régulée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht et la Deutsche Bundesbank. Ces dernières ont notifié l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (Banque de France) de la mise en place d'un passeport européen autorisant IG Europe GmbH à proposer ses services en France. IG Europe France : RCS Paris n°842 197 287.

RISQUES GÉNÉRAUX INHÉRENTS AU TRADING (SUITE)

LIQUIDITÉ DU MARCHÉ

Lorsque nous déterminons les cours, spreads et tailles de nos instruments, nous tenons compte du ou des marchés sur lesquels les instruments sous-jacents se négocient. Les conditions de ces marchés peuvent changer de manière significative en un court laps de temps, auquel cas nous ne pouvons pas nécessairement clôturer votre position selon les conditions qui étaient en vigueur à son ouverture. Dans certaines conditions de trading, il peut être difficile, voire impossible, de liquider une position. Cette situation se produit notamment en cas de mouvement rapide des cours, si ces derniers augmentent ou diminuent au cours d'une même session de trading dans une mesure telle que, conformément aux règles de la Bourse concernée, le trading est suspendu ou restreint.

MARCHÉS EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE

Au cours des séances menées hors des heures d'ouverture des marchés d'indice, nos estimations reflètent notre propre évaluation des perspectives du marché concerné. Nous pouvons alors faire référence aux mouvements des cours sur d'autres marchés ouverts. En outre, les activités exercées par d'autres clients peuvent affecter nos estimations. Il est possible que nous n'ayons aucun élément nous permettant d'évaluer notre estimation.

COUVERTURE ET EFFET DE LEVIER

Avant d'initier votre CFD, nous vous demandons habituellement de déposer des fonds en tant que garantie, ou « marge ». Cette marge représente souvent une petite partie de la valeur totale du contrat, par exemple 10 %. Ainsi, votre opération présente un « effet de levier », qui peut jouer en votre faveur ou en votre défaveur. En effet, une fluctuation de cours favorable décuple le rendement dégagé sur la marge de la position à l'inverse la moindre fluctuation défavorable peut engendrer des pertes significatives.

Tant que vos positions restent ouvertes, il est de votre responsabilité de vous assurer que le solde de votre compte, en tenant compte de vos gains et pertes latents, est au moins égal au montant total de la couverture que nous vous avons demandée. En conséquence, si les cours évoluent en votre défaveur, il est possible que vous deviez verser des fonds supplémentaires, dans un délai très court, afin de maintenir vos positions ouvertes. Si vous ne versez pas les fonds requis, nous sommes autorisés à clôturer l'une ou plusieurs de vos positions, voire la totalité, et vous devez assumer les éventuelles pertes encourues.

Nous attirons votre attention sur le fait que, en vertu de nos Conditions Générales, nous sommes autorisés à augmenter nos taux de couverture dans de brefs délais. Dans ce cas, vous pourriez devoir avoir à déposer des fonds supplémentaires sur votre compte afin de couvrir l'augmentation des taux de couverture. Si vous ne versez pas les fonds requis, nous sommes autorisés à clôturer l'une ou plusieurs de vos positions, voire la totalité.

À moins que vous n'ayez pris les mesures nécessaires pour place une limite absolue à vos pertes (en ajoutant par exemple un stop garanti à votre position) et en cas de fluctuations défavorables de marché, il est possible que vous perdiez l'intégralité du capital déposé sur votre compte, auquel cas vous nous devrez ce montant supplémentaire. Nous proposons plusieurs outils pour vous aider à gérer votre risque.

Compte tenu de l'effet de levier et de la rapidité avec laquelle les gains ou pertes peuvent survenir, il est indispensable de surveiller attentivement vos positions. Il est de votre responsabilité de surveiller vos opérations de prêt tant que vos positions restent ouvertes.

OPTIONS DIGITALES

Les options digitales sont un type de CFD proposé sur un Compte CFD (ci-après les « Digitales »).

En ce qui concerne les risques de trading, les Digitales partagent un grand nombre de caractéristiques avec les CFD. Toutefois, compte tenu de la structure de rémunération différente, certaines facettes doivent être soulignées :

- Il n'existe pas d'effet de levier.
- Pour certains types d'options digitales, vous ne pourrez pas fermer la position avant son heure d'expiration.

Investir sur les options digitales présente un fort risque de perte en capital. Bien que le montant de vos gains ou pertes soit fixe dans le cadre du trading du trading sur options digitales, vous pouvez subir des pertes potentielles importantes. Vous pouvez notamment perdre l'intégralité de votre investissement initial.

PARTIE 3 : OPTIONS (CLIENTS PARTICULIERS)

Les options sont des produits financiers à haut risque qui ne conviennent pas à tous types de clients.

OPTIONS

Les options sont un type de transaction qui donne à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter un actif à un prix spécifique et à une date fixée au préalable au signataire souscripteur de l'option.

IG fournit des options de type européen, ce qui signifie qu'elles ne peuvent être exercées qu'à son heure d'expiration.

L'investissement sur option présente un niveau de risque élevé. La structure du produit signifie qu'une légère variation du cours du marché sous-jacent peut entraîner un changement proportionnellement plus important du prix de l'option, à votre avantage ou à votre désavantage. De plus, dans le cadre d'opérations de vente d'options le potentiel de perte maximum auquel vous êtes exposé est potentiellement illimité dans certains cas. Cela signifie que vous pouvez perdre l'intégralité du solde de votre compte. Le cours d'une option peut être impacté par plusieurs facteurs, dont la variation du marché sous-jacent, la volatilité, le temps restant avant l'expiration et le taux de référence.

AUCUN CONSEIL

Nous proposons exclusivement un service d'exécution d'ordres. Nous ne fournissons pas de conseils d'investissement en relation avec les options. Nous fournissons parfois des informations factuelles ou des recommandations de recherche sur un marché, des informations sur des procédures de transaction et des informations sur les risques potentiels encourus et sur la manière dont ces risques peuvent être minimisés. Toutefois, toute décision d'utiliser nos produits ou services vous appartient.

Vous êtes seul responsable de vos obligations fiscales et juridiques, notamment de remplir toute déclaration réglementaire, d'effectuer tout paiement et de respecter les législations et réglementations en vigueur. Nous ne proposons pas de conseils réglementaires, d'ordre fiscal ou juridique. En cas de doute concernant le traitement fiscal ou les obligations liées aux produits d'investissement disponibles par le biais de votre compte option, nous vous recommandons de consulter un conseiller indépendant.

IG fait référence à IG Europe GmbH (société constituée en République fédérale d'Allemagne et inscrite au registre du commerce de Francfort sous le numéro HRB 115624 ; siège social Westhafenplatz 1, 60327 Francfort, Allemagne). IG Europe GmbH (numéro d'enregistrement 148759) est autorisée et régulée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht et la Deutsche Bundesbank. Ces dernières ont notifié l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (Banque de France) de la mise en place d'un passeport européen autorisant IG Europe GmbH à proposer ses services en France. IG Europe France : RCS Paris n°842 197 287.

PERTINENCE

Si vous êtes un client particulier, avant d'ouvrir un compte options en votre nom, nous sommes tenus, d'une part, d'évaluer si le(s) produit(s) et/ou service(s) que vous avez choisis sont adapté(s) à votre situation personnelle, et d'autre part, de vous avertir si nous le(s) jugeons inadapté(s) aux informations que vous nous avez fournies. Toutefois, toute décision d'ouvrir un compte et d'utiliser nos produits et services vous appartient. Il est de votre responsabilité de comprendre les risques liés à nos produits et services.

Au cours de notre processus d'ouverture de compte, nous vous demanderons des informations sur vos actifs financiers et vos revenus. Nous ne vérifions pas pour vous si les fonds que vous nous avez transférés ou vos gains et pertes sont cohérents avec les renseignements que vous nous avez fournis. Il vous appartient, d'une part, de décider si vos ressources financières sont adaptées à vos activités d'investissements et, d'autre part, de déterminer votre profil de risque.

OPTIONS - RISQUES GÉNÉRAUX

Nos options ne sont pas effectuées sur les places boursières. Nous définissons nous-mêmes leurs cours et leurs modalités, dans le respect de toute obligation d'exécution au mieux ou de diligence, de nos conditions générales et de notre politique d'exécution des ordres. Chaque option que vous achetez ou vendez avec IG représente un contrat conclu avec nous.

Tous les Contrats que vous concluez avec nous sont légalement opposables par chacune des parties.

ÉVENTAIL DES MARCHÉS

Nos options couvrent une vaste gamme de marchés sous-jacents. Nous établissons les cours auxquels vous placez vos ordres en fonction des cours des marchés sous-jacents, mais les caractéristiques de nos contrats peuvent diverger radicalement de celles des marchés ou instruments concernés. Pour de plus amples renseignements sur nos contrats veuillez lire les caractéristiques du contrat : taille, niveaux de marge, conditions de règlement, devises, frais et commissions, etc.

OPÉRATIONS SUR TITRE ET DIVIDENDES

En règle générale, lorsque nous déterminons les cours à l'achat et à la vente de nos options, nous ne prenons pas en compte les dividendes ou autres opérations sur titre susceptibles d'influer sur le cours de l'instrument sous-jacent avant la date d'échéance de l'option. Par conséquent, si un dividende relatif à l'instrument financier auquel se rapporte votre option est versé (par exemple, si les actions composant l'indice sous-jacent versent des dividendes) et si votre option est ouverte à la date ex-dividende de l'instrument financier concerné, nous procéderons à un ajustement de votre compte le jour de paiement du dividende pour tenir compte de ce dernier.

OPTIONS EUROPÉENNES

IG propose des options de type européen. Cela signifie qu'elles ne peuvent être exercées qu'à leurs dates d'expiration. Par conséquent, il est possible que vous voyiez un profit lorsque l'option est « dans la monnaie » (ou « en dehors de la monnaie ») alors que vous ne pouvez pas exercer l'option. Les fluctuations du marché pourraient signifier que l'option évolue en votre défaveur et par conséquent entraver vos profits et vous faire réaliser une perte à la date d'échéance. Vous pouvez toujours clôturer votre position avant la date d'échéance pour réaliser des profits ou éviter des pertes.

Sauf accord écrit annexe, toutes les options sont réglées comptant. Si vous avez convenu avec IG que le règlement et la livraison auront lieu à l'expiration de l'option, il est de votre responsabilité de vous assurer que vous avez la possibilité de livrer ou d'accepter l'actif sous-jacent.

Même si les caractéristiques de votre option diffèrent de celles de l'instrument ou de la valeur sous-jacente, il est important que vous compreniez les risques associés à la négociation sur le marché sous-jacent concerné car les fluctuations du cours du marché sous-jacent affecteront vos instruments et la rentabilité de vos ordres. Les options sont des produits financiers qui vous permettent de spéculer sur l'évolution des cours sur les marchés sous-jacents. Bien que les cours auxquels vous négociez ces produits soient fixés par nos soins, nos cours découlent du marché sous-jacent et seront impactés par les fluctuations du marché sous-jacent. Veuillez consulter la Partie 7 pour en savoir plus.

FACTEURS IMPACTANT LES COURS DES OPTIONS

Le cours d'une option est dérivé d'un certain nombre de facteurs. Ils incluent le cours de l'instrument sous-jacent, le temps restant avant l'échéance et la volatilité sur le marché sous-jacent. Il est important que vous soyez conscient de ces facteurs car ils vont impacter le cours de l'option. Par exemple, en achetant une option call (option d'achat) il est possible que le cours de l'option chute (même si le cours du sous-jacent augmente) si la volatilité chute et que la date d'expiration se rapproche car sa valeur temps sera moins importante.

PERFORMANCES PASSÉES

Les performances passées ne garantissent en rien les performances futures. La valeur des investissements peut évoluer à la hausse ou à la baisse.

FLUCTUATIONS DE CHANGE

Si vous investissez sur un marché dont la devise diffère de la devise de référence de votre compte, les fluctuations des taux de change se répercuteront sur vos gains et pertes.

VOLATILITÉ

Les fluctuations des cours des marchés sous-jacents peuvent être nombreuses et imprévisibles, ce qui affecte directement vos pertes et profits. Veuillez noter que la volatilité peut être inattendue et imprévisible.

RISQUES GÉNÉRAUX INHÉRENTS AU TRADING

GAP

Un « gap » est un changement soudain du cours du sous-jacent d'un niveau à un autre. Plusieurs facteurs peuvent engendrer ce genre de fluctuation (actualité économique, annonce du marché, etc.), que le marché sous-jacent soit ouvert ou fermé. S'ils surviennent lorsque le marché est fermé, les cours constatés à la réouverture (et donc nos cours dérivés) peuvent être radicalement différents.

LIQUIDITÉ DU MARCHÉ

Lorsque nous déterminons les cours, spreads et tailles de nos instruments, nous tenons compte du ou des marchés sur lesquels les instruments sous-jacents se négocient. Les conditions de ces marchés peuvent changer de manière significative en un court laps de temps, auquel cas nous ne pouvons pas nécessairement clôturer votre position selon les conditions qui étaient en vigueur à son ouverture. Dans certaines conditions de trading, il peut être difficile, voire impossible, de liquider une position. Cette situation se produit notamment en cas de mouvement rapide des cours, si ces derniers augmentent ou diminuent au cours d'une même session de trading dans une mesure telle que, conformément aux règles de la Bourse concernée, le trading est suspendu ou restreint.

IG fait référence à IG Europe GmbH (société constituée en République fédérale d'Allemagne et inscrite au registre du commerce de Francfort sous le numéro HRB 115624 ; siège social Westhafenplatz 1, 60327 Francfort, Allemagne). IG Europe GmbH (numéro d'enregistrement 148759) est autorisée et régulée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht et la Deutsche Bundesbank. Ces dernières ont notifié l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (Banque de France) de la mise en place d'un passeport européen autorisant IG Europe GmbH à proposer ses services en France. IG Europe France : RCS Paris n°842 197 287.

RISQUES GÉNÉRAUX INHÉRENTS AU TRADING (SUITE)

EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE DES MARCHÉS

En-dehors des heures d'ouverture habituelles des marchés Indices, nos cotations reflètent notre propre évaluation des perspectives du marché concerné. Nous pouvons alors faire référence aux mouvements des cours sur d'autres marchés ouverts. En outre, les activités exercées par d'autres clients peuvent affecter nos estimations. Il peut arriver que nous n'ayons aucun élément nous permettant d'évaluer notre estimation.

COUVERTURE ET EFFET DE LEVIER

Avant de passer votre premier ordre court avec nous, nous vous demanderons généralement d'immobiliser des fonds sur votre compte, on parle alors de « couverture ou marge requise ». Cette marge ne représente souvent qu'une petite partie de la valeur totale du contrat, par exemple 10 %. Cela signifie que vous utilisez un « effet de levier », qui peut jouer en votre faveur ou en votre défaveur. En effet, une fluctuation de cours favorable décuple le rendement dégagé sur la couverture de la position mais à l'inverse, la moindre fluctuation défavorable peut engendrer des pertes significatives.

Avant de passer votre premier ordre long avec nous, vous devrez vous acquitter du montant de la prime qui équivaut à la valeur du contrat au moment où il est conclu.

Tant que vos positions restent ouvertes, il est de votre responsabilité d'assurer que le solde de votre compte, en tenant compte de vos gains et pertes latents, est au moins égal au montant total de la couverture que nous vous avons demandée. En conséquence, si les cours évoluent en votre défaveur, il est possible que vous deviez verser des fonds supplémentaires, dans un délai très court, afin de maintenir vos positions ouvertes. Si vous ne versez pas les fonds requis, nous sommes autorisés à clôturer l'une ou plusieurs de vos positions, voire la totalité, et vous devez assumer les éventuelles pertes encourues.

Nous attirons votre attention sur le fait que, en vertu de nos Conditions Générales, nous sommes autorisés à augmenter nos taux de couverture dans de brefs délais. Dans ce cas, vous pourriez avoir à déposer des fonds supplémentaires sur votre compte afin de couvrir l'augmentation des taux de couverture. Si vous ne versez pas les fonds requis, nous sommes autorisés à clôturer l'une ou plusieurs de vos positions, voire la totalité.

Compte tenu de l'effet de levier et de la rapidité avec laquelle les gains ou pertes peuvent survenir, il est indispensable de surveiller attentivement vos positions. Il est de votre responsabilité de surveiller vos opérations de prêt tant que vos positions restent ouvertes.

PARTIE 4 : OPTIONS (CLIENTS PROFESSIONNELS)

Les options sont des produits financiers à haut risque qui ne conviennent pas à tous types de clients.

OPTIONS

Les options sont un type de transaction qui donne à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter un actif à un prix spécifique et à une date fixée au préalable au signataire de l'option.

IG fournit des options de type européen, ce qui signifie qu'elles ne peuvent être exercées qu'à leurs dates d'expiration.

L' investissement sur option présente un risque élevé de perte rapide en capital. La structure du produit signifie qu'une légère variation du cours du marché sous-jacent peut entraîner un changement proportionnellement plus important du prix de l'option, à votre avantage ou à votre désavantage. De plus, dans le cadre d'opérations de vente d'options, la valeur de l'option (et par conséquent le risque auquel vous êtes exposé) peut croître indéfiniment dans certains cas. Cela signifie que votre potentiel de perte maximum est illimité. Il est possible que vous perdiez plus que le capital déposé sur votre compte. Le cours d'une option peut être impacté par plusieurs facteurs, dont la variation du marché sous-jacent, la volatilité, la date d'expiration et le taux de référence.

AUCUN CONSEIL

Nous fournissons exclusivement un service d'exécution d'ordres. Nous ne fournissons pas de conseils d'investissement en relation avec les options. Nous fournissons parfois des informations factuelles ou des recommandations de recherche sur un marché, des informations sur des procédures de transaction et des informations sur les risques potentiels encourus et sur la manière dont ces risques peuvent être minimisés. Toutefois, toute décision d'utiliser nos produits ou services vous appartient.

Vous êtes responsable de gérer vos obligations fiscales et juridiques, notamment de remplir les déclarations réglementaires demandées, d'effectuer les paiements correspondants et de respecter les législations et réglementations en vigueur. Nous n'offrons pas de conseils réglementaires, d'ordre fiscal ou juridique.

En cas de doute concernant le traitement fiscal ou les obligations liées aux produits d'investissement disponibles par le biais de votre Compte options, nous vous recommandons de consulter un conseiller indépendant.

PERTINENCE

Si vous êtes un client professionnel, IG est en droit de supposer que vous détenez le niveau d'expérience et de connaissance suffisant pour investir sur un compte options avec IG.

Au cours de notre processus d'ouverture de compte, nous vous demanderons des renseignements concernant vos revenus et actifs financiers. Nous ne vérifions pas pour vous si les fonds que vous nous avez transférés ou vos gains et pertes sont cohérents avec les renseignements que vous nous avez fournis. Il vous appartient, d'une part, de décider si vos ressources financières sont adaptées à vos activités d'investissements et, d'autre part, de déterminer votre profil de risque.

OPTIONS - RISQUES GÉNÉRAUX

Nos options ne sont listées sur aucune place boursière. Nous définissons nous-mêmes leurs cotations et leurs modalités, conformément à notre obligation de fournir la meilleure exécution telle que défini dans notre politique d'exécution des ordres, et d'agir raisonnablement et dans le respect de nos Conditions Générales. Chaque option que vous achetez ou vendez avec IG représente un contrat conclu avec nous.

Tous les Contrats que vous concluez avec nous sont légalement opposables par chacune des parties.

ÉVENTAIL DES MARCHÉS

Nos options couvrent une vaste gamme de marchés sous-jacents. Bien que les cours auxquels vous placez vos ordres soient dérivés des marchés sous-jacents, les caractéristiques de nos contrats peuvent fortement diverger de celles des marchés ou instruments concernés. De plus amples renseignements sur nos contrats sont disponibles dans les conditions de trading détaillées sur notre site internet : taille de contrat, dernier jour de négociation, conditions de règlement, commissions et devises.

IG fait référence à IG Europe GmbH (société constituée en République fédérale d'Allemagne et inscrite au registre du commerce de Francfort sous le numéro HRB 115624 ; siège social Westhafenplatz 1, 60327 Francfort, Allemagne). IG Europe GmbH (numéro d'enregistrement 148759) est autorisée et régulée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht et la Deutsche Bundesbank. Ces dernières ont notifié l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (Banque de France) de la mise en place d'un passeport européen autorisant IG Europe GmbH à proposer ses services en France. IG Europe France : RCS Paris n°842 197 287.

OPTIONS - RISQUES GÉNÉRAUX (SUITE)

OPÉRATIONS SUR TITRE ET DIVIDENDES

En règle générale, lorsque nous déterminons les cours d'achat et de vente de nos options, nous ne prenons pas en compte les dividendes ou autres opérations sur titre susceptibles d'influer sur le cours de l'instrument sous-jacent avant la date d'échéance de l'option. Par conséquent, si un dividende relatif à l'instrument financier auquel se rapporte votre option est versé (par exemple, si les actions composant l'indice sous-jacent versent des dividendes) et si votre option est ouverte à la date ex-dividende de l'instrument financier concerné, nous procéderons à un ajustement de votre compte le jour de paiement du dividende pour tenir compte de ce dernier.

OPTIONS EUROPÉENNES

IG propose des options de type européen. Cela qui signifie qu'elles ne peuvent être exercées qu'à leurs dates d'expiration, et non pas à n'importe quel moment dans la durée de vie de l'option. Par conséquent, il est possible que votre position affiche un gain lorsque l'option est « dans la monnaie » (ou « en dehors de la monnaie ») alors que vous ne pouvez pas exercer l'option. Les fluctuations du marché pourraient par la suite faire évoluer votre option en votre défaveur et par conséquent effacer les gains et générer une perte à la date d'échéance. Vous avez toutefois la possibilité de clôturer votre position avant la date d'échéance pour prendre vos gains ou éviter des pertes.

Sauf accord écrit annexe, toutes les options sont réglées comptant. Si vous avez convenu avec IG que le règlement et la livraison auront lieu à l'expiration de l'option, il est de votre responsabilité de vous assurer que vous avez la possibilité de livrer ou réceptionner l'actif sous-jacent.

FACTEURS IMPACTANT LES COURS DES OPTIONS

Plusieurs facteurs impactent le prix d'une option, plus particulièrement le cours et la volatilité (ou volatilité attendue) du marché sous-jacent, mais aussi le temps restant avant l'échéance de l'option. Il est important que vous soyez conscient de ces facteurs car ils vont influer sur le cours de l'option. Par exemple, en achetant une option call (option d'achat) il est possible que le cours de l'option chute même si le cours du sous-jacent augmente, si la volatilité chute et que la date d'expiration se rapproche car sa valeur temps sera moins importante.

RISQUES GÉNÉRAUX INHÉRENTS AU TRADING

Même si les caractéristiques de votre option diffèreront de celles de l'instrument ou du marché sous-jacent, il est important de comprendre les risques associés au trading sur le marché sous-jacent concerné. En effet, les fluctuations des cours sur le marché sous-jacent auront des conséquences sur vos instruments et sur la rentabilité de vos investissements. Les options sont des produits financiers qui vous permettent de spéculer sur l'évolution des cours des marchés sous-jacents. Bien que les cours auxquels vous négociez ces produits soient fixés par nos soins, nos cours sont dérivés du marché sous-jacent et seront impactés par les variations du marché sous-jacent. Veuillez consulter la Partie 7 pour en savoir plus.

PERFORMANCES PASSÉES

Les performances passées ne garantissent en rien les performances futures. La valeur des investissements peut évoluer à la hausse ou à la baisse.

FLUCTUATIONS DE CHANGE

Si vous investissez sur un marché dont la devise diffère de la devise de référence de votre compte, les fluctuations des taux de change se répercuteront sur vos gains et pertes.

VOLATILITÉ

Les fluctuations des cours des marchés sous-jacents peuvent être nombreuses et imprévisibles, ce qui affecte directement vos pertes et profits. Veuillez noter que la volatilité peut être inattendue et imprévisible.

GAP

Un « gap » est un changement soudain du cours du sous-jacent d'un niveau à un autre. Plusieurs facteurs peuvent engendrer ce genre de fluctuation (actualité économique, annonce du marché, etc.), que le marché sous-jacent soit ouvert ou fermé. S'ils surviennent lorsque le marché est fermé, les cours constatés à la réouverture (et donc nos cours dérivés) peuvent être radicalement différents.

LIQUIDITÉ DU MARCHÉ

Lorsque nous déterminons les cours, spreads et tailles de nos instruments, nous tenons compte du ou des marchés sur lesquels les instruments sous-jacents se négocient. Les conditions de ces marchés peuvent changer de manière significative en un court laps de temps, auquel cas nous ne pouvons pas nécessairement clôturer votre position selon les conditions. Dans certaines conditions de trading, il peut être difficile, voire impossible, de liquider une position. Cette situation se produit notamment en cas de mouvement rapide des cours, si ces derniers augmentent ou diminuent au cours d'une même session de trading dans une mesure telle que, conformément aux règles de la Bourse concernée, le trading est suspendu ou restreint.

EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE DES MARCHÉS

En-dehors des heures d'ouverture habituelles des marchés Indices, nos cotations reflètent notre propre évaluation des perspectives du marché concerné. Nous pouvons alors faire référence aux mouvements des cours sur d'autres marchés ouverts. En outre, les activités exercées par d'autres clients peuvent affecter nos estimations. Il peut arriver que nous n'ayons aucun élément nous permettant d'évaluer notre estimation.

COUVERTURE ET EFFET DE LEVIER

Avant de passer votre premier ordre court avec nous, nous vous demanderons généralement d'immobiliser des fonds sur votre compte, on parle alors de « couverture ou marge requise ». Cette marge ne représente souvent qu'une petite partie de la valeur totale du contrat, par exemple 10 %. Cela signifie que vous utilisez un « effet de levier », qui peut jouer en votre faveur ou en votre défaveur. En effet, une fluctuation de cours favorable décuple le rendement dégagé sur la couverture de la position mais à l'inverse, la moindre fluctuation défavorable peut engendrer des pertes significatives.

Avant de passer votre premier ordre long avec nous, vous devrez vous acquitter du montant de la prime qui équivaut à la valeur du contrat au moment où il est conclu.

Tant que vos positions restent ouvertes, il est de votre responsabilité d'assurer que le solde de votre compte, en tenant compte de vos gains et pertes latents, est au moins égal au montant total de la marge que nous vous avons demandée. En conséquence, si les cours évoluent en votre défaveur, il est possible que vous deviez verser des fonds supplémentaires, dans un délai très court, afin de maintenir vos positions ouvertes. Si vous ne versez pas les fonds requis, nous sommes autorisés à clôturer l'une ou plusieurs de vos positions, voire la totalité, et vous devez assumer les éventuelles pertes encourues.

Nous attirons votre attention sur le fait que, en vertu de nos Conditions Générales, nous sommes autorisés à augmenter nos taux de couverture dans de brefs délais. Dans ce cas, vous pourriez avoir à déposer des fonds supplémentaires sur votre compte afin de couvrir l'augmentation des taux de couverture. Si vous ne versez pas les fonds requis, nous sommes autorisés à clôturer l'une ou plusieurs de vos positions, voire la totalité.

Compte tenu de l'effet de levier et de la rapidité avec laquelle les gains et pertes peuvent survenir, il est indispensable de surveiller attentivement vos positions. Il est de votre responsabilité de surveiller vos opérations de prêt tant que vos positions restent ouvertes.

IG fait référence à IG Europe GmbH (société constituée en République fédérale d'Allemagne et inscrite au registre du commerce de Francfort sous le numéro HRB 115624 ; siège social Westhafenplatz 1, 60327 Francfort, Allemagne). IG Europe GmbH (numéro d'enregistrement 148759) est autorisée et régulée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht et la Deutsche Bundesbank. Ces dernières ont notifié l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (Banque de France) de la mise en place d'un passeport européen autorisant IG Europe GmbH à proposer ses services en France. IG Europe France : RCS Paris n°842 197 287.

PARTIE 5 : PRODUITS D'INVESTISSEMENT (CLIENTS PARTICULIERS ET PROFESIONNELS)

Investir comporte des risques. Les produits d'investissement proposés peuvent entraîner la perte partielle ou totale de votre capital initial.

QU'EST-CE QUE LE SERVICE DE COURTAGE IG ?

Les services de courtage IG sont proposés par le biais d'un compte-titres. Nos services de négociation de titres vous permettent de nous donner instruction d'acheter ou de vendre des instruments financiers (actions et produits négociés en bourse) en votre nom.

Tous les instruments proposés par le biais de nos service de courtage sont cotés en bourse, ce qui signifie que leurs prix ne sont pas fixés par nous. Nous agirons conformément à toute instruction que vous nous fournirez pour acheter ou vendre un instrument en votre nom, conformément à notre obligation de fournir la meilleure exécution possible, telle que définie dans notre politique d'exécution des ordres, et d'agir de manière raisonnable et conformément au contrat client applicable. Nous pouvons placer vos instructions de négociation en dehors d'une bourse si cela satisfait notre politique d'exécution des ordres, qui peut être consultée ici.

Dans le cadre de nos services, nous nous chargeons de la conservation de vos instruments.

Tous les investissements achetés pour vous ou transférés par vous vers votre compte Compte-Titres IG seront achetés au nom et/ou détenus par une société mandataire sélectionnée par nous, à votre profit.

Comme les investissements seront détenus au nom d'une société mandataire, vous ne disposerez pas des droits de vote dont vous auriez bénéficié si vous aviez détenu l'investissement en votre nom propre.

AUCUN CONSEIL

Nous proposons exclusivement un service d'exécution. Nous ne fournissons pas de conseils en investissement concernant les services de négociation de titres ou les produits que vous pouvez négocier par l'intermédiaire de nos services de négociation de titres, tels que les actions ou les ETF. Nous fournissons parfois des informations factuelles ou des recommandations de recherche sur un marché, des informations sur les procédures de transaction et des informations sur les risques potentiels encourus et la manière de les minimiser. Toutefois, toute décision d'utiliser nos produits ou services vous appartient.

Vous êtes seul responsable de vos obligations fiscales et juridiques, notamment de remplir toute déclaration réglementaire, d'effectuer tout paiement et de respecter les législations et réglementations en vigueur. Nous ne proposons pas de conseils réglementaires, d'ordre fiscal ou juridique. En cas de doute concernant le traitement fiscal ou les obligations liées aux produits d'investissement disponibles par le biais de votre compte-titres, nous vous recommandons de consulter un conseiller indépendant.

PERTINENCE

La majorité des instruments dans lesquels vous pouvez investir par l'intermédiaire de nos services de négociation de titres sont considérés comme « non complexes » et ne sont pas considérés comme des produits financiers à haut risque.

Toutefois, certains produits négociés en bourse (ETP) et une sélection d'autres types de produits étant considérés comme des produits financiers à haut risque, lorsque nous vous les proposons, nous sommes tenus d'évaluer s'ils vous conviennent et de vous avertir s'ils ne vous conviennent pas sur la base des informations que vous nous fournissez.
Nous le faisons généralement avant que vous ne puissiez investir dans des produits à haut risque. La décision d'ouvrir un compte et d'utiliser nos produits ou services vous appartient.
La présente déclaration sur les risques vous aidera à comprendre la nature des risques que vous prenez lorsque vous utilisez nos services de négociation de titres. Si vous ne comprenez pas certaines informations, veuillez nous contacter. Vous ne devez pas utiliser nos services de négociation de titres si vous ne comprenez pas les risques encourus et ce qu'ils peuvent signifier pour vous.

PRODUITS D'INVESTISSEMENT - RISQUES GÉNÉRAUX

Tous les investissements financiers comportent un élément de risque. La valeur de tout investissement que vous effectuez par l'intermédiaire de nos services de négociation de titres peut baisser ou augmenter et vous pouvez récupérer moins que votre investissement initial. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les risques auxquels vous êtes exposé varient en fonction des instruments que vous nous demandez d'acheter et de vendre en votre nom.

Vous devez être conscient que :

- les actions physiques admises à la négociation sur un marché réglementé ne sont pas des produits financiers à haut risque ; et

-de nombreux fonds négociés en bourse (ETF) ne sont pas des produits financiers à haut risque ;

-certains ETF sont considérés comme des produits financiers à haut risque, généralement en raison de leur utilisation de produits dérivés, et ne conviennent pas à de nombreux clients particuliers.

Risque de change : si vous négociez sur un marché libellé dans une devise autre que votre devise de base, les fluctuations des taux de change auront une incidence sur vos profits et vos pertes. Par exemple, si vos revenus ou votre patrimoine sont libellés en EUR, si vous investissez dans des instruments libellés dans d'autres devises et que l'EUR perd de la valeur par rapport à la devise dans laquelle vos instruments sont libellés, cela réduira la valeur réelle de vos investissements. Vous pouvez également encourir des frais liés au change. Veuillez consulter notre document sur les coûts et frais pour plus de détails.

Risque de liquidité : dans certaines conditions de marché, il peut être difficile, voire impossible, de liquider une position. Cela peut se produire, par exemple, en cas de fluctuations rapides des cours, si le cours augmente ou diminue au cours d'une séance de négociation à un point tel que, conformément aux règles de la bourse concernée, la négociation est suspendue ou restreinte

IG fait référence à IG Europe GmbH (société constituée en République fédérale d'Allemagne et inscrite au registre du commerce de Francfort sous le numéro HRB 115624 ; siège social Westhafenplatz 1, 60327 Francfort, Allemagne). IG Europe GmbH (numéro d'enregistrement 148759) est autorisée et régulée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht et la Deutsche Bundesbank. Ces dernières ont notifié l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (Banque de France) de la mise en place d'un passeport européen autorisant IG Europe GmbH à proposer ses services en France. IG Europe France : RCS Paris n°842 197 287.

ACTIONS

Les actions, également appelées titres de participation, représentent une partie du capital social d'une société. L'étendue de votre participation dans une société dépend du nombre d'actions que vous détenez par rapport au nombre total d'actions émises.

Les actions sont principalement achetées et vendues sur des marchés réglementés (tels que le marché principal de la Bourse de Francfort) et leur valeur peut baisser.

En ce qui concerne les actions de petites sociétés, il existe un risque supplémentaire de perte financière lors de leur achat ou de leur vente. Il peut y avoir une différence importante entre le prix d'achat et le prix de vente de ces actions. Si vous devez les vendre immédiatement, vous pourriez récupérer beaucoup moins que ce que vous avez payé.

Les actions de sociétés cotées sur les marchés émergents peuvent être plus difficiles à acheter et à vendre que celles de sociétés cotées sur les marchés plus développés, et ces sociétés peuvent également être soumises à une réglementation moins stricte.

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE (FNB/ETF)

Les ETF sont des organismes de placement collectif (OPC) à capital variable qui se négocient tout au long de la journée comme une action sur le marché secondaire (c'est-à-dire via une bourse). Chaque ETF cherche à reproduire un indice de référence et ses positions ne sont pas modifiées en cas de hausse ou de baisse des marchés. Ainsi, lorsque la valeur de l'indice de référence baisse, celle de l'ETF baisse également. Les ETF peuvent être physiques (le fonds investit directement dans les actifs sous-jacents qui composent l'indice) ou synthétiques (le fonds s'expose à l'indice en concluant un contrat d'échange avec une contrepartie).Vous devez lire attentivement les conditions générales de tout document d'information clé pour l'investisseur ou prospectus avant de décider d'un investissement. La valeur des ETF peut baisser comme augmenter, et vous pourriez récupérer moins que votre investissement initial. Il vous incombe de vous assurer que vous comprenez parfaitement le contenu de la documentation fournie et, en cas de doute, de demander conseil à un professionnel.

Les risques liés à chaque ETF dépendent de l'indice de référence que l'ETF cherche à reproduire (c'est-à-dire les actifs dans lesquels l'ETF est investi). Par exemple, les ETF qui investissent dans les marchés émergents sont souvent soumis à une volatilité plus élevée que ceux qui investissent dans des marchés plus établis, et le prix des ETF qui investissent dans des obligations est susceptible de varier en fonction des taux d'intérêt. Les ETF qui se concentrent sur un pays ou un secteur spécifique peuvent afficher une volatilité plus élevée que ceux qui suivent l'ensemble du marché et doivent donc être considérés comme plus risqués que les ETF plus diversifiés. Toutefois, rien ne garantit qu'un ETF aura les mêmes caractéristiques que l'indice de référence et les rendements varieront par rapport à ceux de l'indice de référence.

L'utilisation de produits dérivés dans certains ETF signifie que ces produits peuvent ne pas convenir à de nombreux investisseurs. Leurs caractéristiques peuvent différer davantage de celles de l'indice de référence que celles qui n'utilisent pas de produits dérivés et ils doivent être considérés comme présentant un risque plus élevé. En ce qui concerne les ETF que vous pouvez acheter par l'intermédiaire de votre compte-titres, vous n'avez aucun droit sur les instruments sous-jacents.

Il peut être impossible de négocier des parts ou des actions d'ETF s'il n'existe pas de marché liquide. Si la liquidité du marché est faible, vous pourriez ne pas être en mesure d'acheter ou de vendre des parts à un prix jugé équitable.
Les revenus que vous percevez de votre investissement dans un ETF peuvent varier en fonction des dividendes ou des intérêts versés par les investissements sous-jacents et peuvent donc augmenter ou diminuer.

Les détails complets des ETF proposés sont présentés dans les informations sur les produits disponibles sur notre site web.

IG fait référence à IG Europe GmbH (société constituée en République fédérale d'Allemagne et inscrite au registre du commerce de Francfort sous le numéro HRB 115624 ; siège social Westhafenplatz 1, 60327 Francfort, Allemagne). IG Europe GmbH (numéro d'enregistrement 148759) est autorisée et régulée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht et la Deutsche Bundesbank. Ces dernières ont notifié l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (Banque de France) de la mise en place d'un passeport européen autorisant IG Europe GmbH à proposer ses services en France. IG Europe France : RCS Paris n°842 197 287.

PARTIE 6 : RISQUES GÉNÉRAUX (APPLICABLES À TOUS LES COMPTES)

NÉCESSITÉ DE GESTION DE VOS POSITIONS

Il est important que vous surveilliez attentivement toutes vos positions. Il est de votre responsabilité de surveiller vos positions et vous devez pouvoir accéder à vos Comptes à tout moment, tout au long de la durée de vos Contrats ou Transactions.

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Nous vous donnons la possibilité de négocier et de communiquer avec nous par voie électronique, par exemple par notre plateforme de négociation et, dans certaines circonstances, par e-mail. Bien que les communications électroniques soient fiables pour la plupart, elles ne le sont pas toujours et peuvent parfois être indisponibles. Si vous choisissez de traiter avec nous par voie électronique, vous devez avoir connaissance de la possibilité de leur échec, de leur retard et de leur manque de sécurité, et vous devez savoir qu'elles peuvent ne pas atteindre la destination prévue.

NOS SERVICES

Les ordres de négocier que vous nous envoyez constituent un engagement que vous seul pouvez révoquer ultérieurement avec notre consentement préalable (ce consentement ne sera pas refusé de manière déraisonnable) à tout moment avant que l'ordre de négocier ne soit exécuté.

PROTECTIONS DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Sur la plupart des marchés boursiers, la performance d'une transaction réalisée par nos soins (ou par un tiers autorisé à négocier pour votre compte) est « garantie » par la Bourse ou la chambre de compensation. De plus, nous pouvons bénéficier de certaines protections juridiques de la part de notre membre compensateur. Toutefois, dans la plupart des cas, il est peu probable que cette garantie ou protection juridique vous couvre, en tant que client, et vous ne serez pas protégé si nous, ou une autre partie, ne respectons pas nos obligations envers vous.

INSOLVABILITÉ

L'insolvabilité ou la défaillance de tout autre courtier impliqué dans votre transaction peut entraîner la liquidation ou la clôture de positions sans votre consentement. Dans certaines circonstances, il se peut que vous ne récupériez pas les actifs réels que vous avez utilisés en tant que collatéral et vous pourriez devoir accepter tout paiement disponible en espèces. Si vous en faites la demande, nous vous fournirons une explication de la mesure dans laquelle nous assumerons la responsabilité pour toute insolvabilité ou défaillance d'autres sociétés impliquées dans vos transactions.

DÉFAILLANCE

Dans le cas improbable où IG subirait une défaillance financière et ne serait pas capable de satisfaire à ses obligations, IG contribue également au Régime d'indemnisation relatif aux services financiers (Entschädigungseinrichtung der Wertpapierhandelsunternehmen (EdW), 10865 Berlin/Allemagne), qui couvre les investissements éligibles à hauteur de 90 % par demande, avec un maximum de 20 000€ par client, par société. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site https://www.e-d-w.de/anleger/index-2.html

FISCALITÉ

Nous ne proposons pas de conseils d'ordre fiscal, cas de doute concernant vos obligations fiscales, nous vous recommandons de consulter un conseiller indépendant.

RISQUE RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

Le risque qu'un changement de législation et de réglementation affecte sensiblement un titre et des investissements dans un secteur ou marché. Un changement de législation ou de réglementation adoptée par le gouvernement ou un organisme de réglementation peut augmenter les frais opérationnels d'une entreprise, réduire l'attrait d'un placement et/ou changer le paysage concurrentiel et modifier ainsi le potentiel de gain d'un investissement.

Ce risque est imprévisible et peut varier d'un marché à l'autre. Dans les marchés émergents, ce risque peut être plus élevé que dans des marchés plus développés. Par exemple, l'inadéquation ou l'absence de mesures réglementaires dans des marchés émergents peut donner lieu à un danger accru de manipulation du marché et de délit d'initiés, ou l'absence de surveillance des marchés financiers peut affecter l'applicabilité de droits juridiques.

IG EUROPE GMBH 17 Avenue George V, 75008 Paris
T +33 1 70 98 18 18 **E** info.fr@ig.com **W** IG.com

IG fait référence à IG Europe GmbH (société constituée en République fédérale d'Allemagne et inscrite au registre du commerce de Francfort sous le numéro HRB 115624 ; siège social Westhafenplatz 1, 60327 Francfort, Allemagne). IG Europe GmbH (numéro d'enregistrement 148759) est autorisée et régulée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht et la Deutsche Bundesbank. Ces dernières ont notifié l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (Banque de France) de la mise en place d'un passeport européen autorisant IG Europe GmbH à proposer ses services en France. IG Europe France : RCS Paris n°842 197 287.